

Communication visuelle et graphique - M 2									COMPETENCES ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE AU TERME DU MASTER									
Prérequis	Corequis	U.E.	Intitulés	ECTS / UE	POND.	ECTS/AA	ANNUEL	Période d'évaluation		1	2	3	4	5	6	7	8	
								quadr. Janv	quadr. Juin									
		U.E.1	COM 501 Communication visuelle et graphique/ Atelier	34	190	19	x		19									
			COM 502 Travail de fin d'études : mémoire		150	15	x		15									
		U.E.2	COM 503 Communication graphique et visuelle / Design graphique	8	80	8	x		8									
		U.E.3	COM 504 Stages / Externes	18	180	18	x		18									
			TOTAL	60	600	60			60									

COMPETENCES ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE	
1	Conduire une recherche originale sur la base de l'expérimentation et réalisent des œuvres artistiques singulières situées dans un contexte élargi théorique, historique, sociopolitique, etc. ;
2	Acquisition des connaissances hautement spécialisées et des compétences en communication visuelle et graphique faisant suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences permettent de développer ou de mettre en œuvre des propositions artistiques de manière originale, dans le cadre d'une recherche ou d'une création ;
3	Mise en oeuvre, articulation et valorisation, de manière singulière, ces connaissances et ces compétences en vue de construire des propositions artistiques dans des contextes expérimentaux et pluridisciplinaires ;
4	Mobilisation de ces connaissances et ces compétences, dans un monde complexe et changeant, en vue d'inventer des propositions artistiques et de forger des outils critiques ;
5	Agir à la jonction de domaines hétérogènes, artistiques, politiques, esthétiques, philosophiques, sociétaux, etc;
6	Assumer une démarche et une production artistiques également validées en dehors du champ académique ;
7	Présentation de leurs productions, communication à leurs propos et prise en compte les conditions de réception, de transmission et de communication des œuvres selon des modalités adaptées au contexte ;
8	Développement et intégration d'un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur pratique et leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels diversifiés et en mutation.